



Arrêté temporaire n°293
Portant réglementation du stationnement et de la circulation

TRAVAUX SUR LE RESEAU TELEPHONIQUE
RUE ALCIDE DAMBOISE

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU l'arrêté municipal n°84 du 11 avril 2022 portant réglementation générale dans l'agglomération,

VU la demande en date du 12/08/2025 émise par l'entreprise TELEC SERVICES (553 Route de Saint Jean 76170 MELAMARE) représentée par M. Arnaud GUERIN aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation,

CONSIDÉRANT que des travaux de décroutage et de remise à niveau d'une chambre télécom sur trottoir rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, RUE ALCIDE DAMBOISE,

ARRÊTE

Article 1

À compter du 01/09/2025 et jusqu'au 30/09/2025, les prescriptions suivantes s'appliqueront RUE ALCIDE DAMBOISE au niveau du carrefour avec la RUE GISEL PETIT :

- Le stationnement des véhicules sera interdit dans l'emprise des travaux. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;
- Un rétrécissement de chaussée, compte tenu d'un empiètement temporaire sur une partie de la voie, entraînera une modification des conditions de circulation. La circulation sera alternée par des feux tricolores ou des agents équipés de piques K10. La voie sera maintenue sur une largeur de 2 mètres.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, l'entreprise TELEC SERVICES.

Article 3

M. le Commandant de Police, le Directeur Général des Services et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bolbec, le 20 août 2025
Le Maire



Christophe DORÉ

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Bolbec, Seine-Maritime. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff and a star, surrounded by the text 'MAIRIE DE BOLBEC' and 'Seine-Maritime'. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Christophe DORÉ'.

DIFFUSION:

- TELECOM SERVICES

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.